

REUNION du 26 mars 2018

Le vingt mars 2018, convoqué le Conseil Municipal de la Commune de St Martin de Bienfaite La Cressonnière, pour le 26 mars 2018

Ordre du jour :

- Délibération Vote des taux d'imposition
- Délibération budget commune et assainissement 2018
- Délibération Emprunt
- Délibération de subvention au titre des amendes de police
- Questions diverses

Le 26 mars 2018, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur de MENEVAL, Maire.
Conformément à l'article 2121 – 18 du CGCT, la séance a été publique

Présents : M. C.de MENEVAL ; Mr BOISSIERE, M. GRARD, M. POTTIER, Mme PAUTREL, Mr PINOT, Mr DESBONNETS, Mr ROBERT

Absents : Mme BOURGEOIS, Mr LOIT, Mme PUCIATA

Absents excusés : Mr Brézot, donne pouvoir à Mr Boissière

Mr Roche donne pouvoir à Mr Pottier

Secrétaire: Mr PINOT

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, VOTE une augmentation de taxes des contributions directes de 2018 de 3 %.

TAXE D'HABITATION.....	9.97 %	Produit correspondant.....	39 802 €
TAXE FONCIERE.....	18.33 %	Produit correspondant.....	59 952 €
TF NON BATIES.....	32.68 %	Produit correspondant.....	18 956 €

BUDGET COMMUNE 2018

EN INVESTISSEMENT Dépenses et Recettes équilibrées à 74 690.80 €
EN FONCTIONNEMENT Dépenses et Recettes équilibrées à 384 552.26€

BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

EN INVESTISSEMENT Dépenses et Recettes équilibrées à 744.71 €
EN FONCTIONNEMENT Dépenses et Recettes équilibrées à 19 199.07 €

DEMANDE DE PRET

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de faire un prêt à hauteur de 20 000 € destiné au financement des travaux de voirie et de sécurité à St Martin de Bienfaite la Cressonnière.

Monsieur le Maire, après avoir donné au conseil municipal la liste des travaux prévus et qui ont été votés, demande l'autorisation de faire un emprunt de 20 000 € auprès du crédit agricole un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 20 000 €
- Taux : 1.56 %
- Durée : 15 ANS
- Périodicité : trimestrielle
- Commission d'engagement : 200 €
- Amortissement capital constant

La commune décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

DEMANDE SUBVENTION

Mr le Maire demande l'autorisation au conseil municipal, de demander une subvention au titre des amendes de police, pour l'année 2018, pour la mise en sécurité du bourg.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h.

Le Maire

Les Conseillers

Le Secrétaire